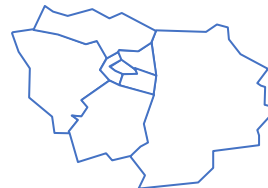


Séjour du numérique en Ile-de-France



SONS vague 2 hôpital

13 octobre 2025



Ordre du jour

- | | |
|---|------------|
| 1. Introduction : point d'étape sur le Ségur du numérique | 5' |
| 2. Présentation du programme SONS vague 2 hôpital : | 20' |
| <ul style="list-style-type: none">- Bénéfices métiers- Rappels des mécanismes de financements- Focus sur les échéances clés- Enseignements de la vague 1 | |
| 3. Questions-réponses | 10' |
| 4. Présentation des chantiers à anticiper au sein des établissements | 30' |
| <ul style="list-style-type: none">- Vue d'ensemble- Focus sur quelques chantiers clés | |
| 5. Présentation de l'offre d'accompagnement SESAN | 5' |
| 6. Questions – réponses | 10' |
| 7. Prochains RDV | 5' |

1. Introduction : point d'étape sur le Ségur du numérique





Point d'étape Ségur du numérique

3 ans après l'ouverture de Mon Espace Santé (MES), déjà de très beaux résultats

La doctrine de conception et d'usage nationale ainsi que l'investissement des professionnels de la santé et du médico-social ont permis une adoption rapide à grande échelle



Pourquoi ça marche ?

- Les espaces santé ont été ouverts pour la quasi-totalité des assurés en **2022**
- Les données sont de plus en plus **versées automatiquement** dans l'espace santé, grâce à l'**interopérabilité** avec les logiciels métiers financés par l'Etat.
- Les **gains dans la prise** en charge sont de plus en plus visibles et documentés.
- Le service « **Mon Espace Santé** » évolue en permanence, intégrant de nouvelles fonctionnalités pour les patients.
- La **sensibilisation** réalisée auprès des patients et des professionnels fait progresser la connaissance et la maîtrise de MES / du DMP.



+ 97% des assurés ont un espace santé ouvert

20 millions de compte sont activés à ce jour

3 documents de Santé sur 5 sont disponibles dans MES

80% des documents déposés sur les profils Mon espace santé activés sont consultés par les utilisateurs



Point d'étape Ségur du numérique

Nous sommes à mi-parcours et devons poursuivre les efforts dans les années à venir

Les 3 prochains défis autour de MES / du DMP

En facilitant la **coordination entre professionnels**, MES et le DMP répondent à un **besoin concret sur le terrain** en matière de prévention, d'amélioration de la qualité de prise en charge et de fluidification du parcours de soins des Français. Pour que ces outils rendent pleinement leur fonction, nous avons collectivement 3 défis clés à partir de 2026 :

1. Faire de Mon Espace Santé le réceptacle de **100% des documents** de santé essentiels

2. **Généraliser** et faciliter la **consultation** des données de MES par les professionnels, en profitant notamment de l'arrivée de la vague 2 du Ségur (SONS V2, financements à l'usage V2, etc.)

3. Poursuivre **l'accompagnement des usagers**, dont la gamme de services MES continue de s'élargir, avec par exemple une prévention personnalisée tout au long de la vie

« Si j'avais eu ça au début de ma carrière, vous auriez changé ma vie professionnelle »

Au-delà d'un simple coffre-fort numérique ou une archive, MES ambitionne ainsi de devenir un véritable **compagnon de santé** au quotidien, fondé sur la confiance, l'éthique et l'utilité

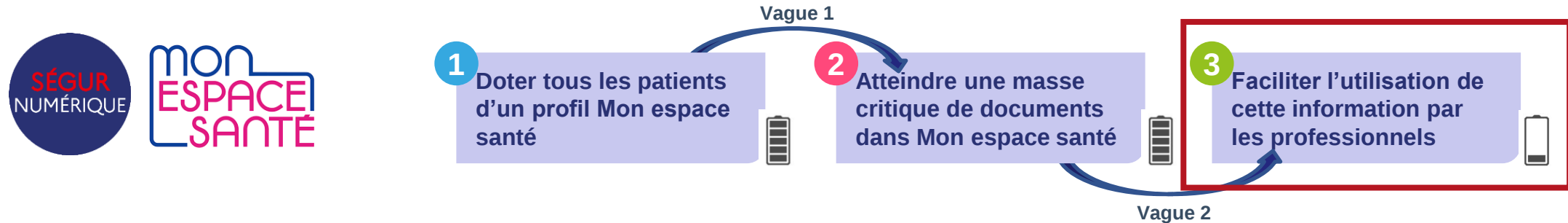


2. Présentation du programme SONS vague 2 hôpital

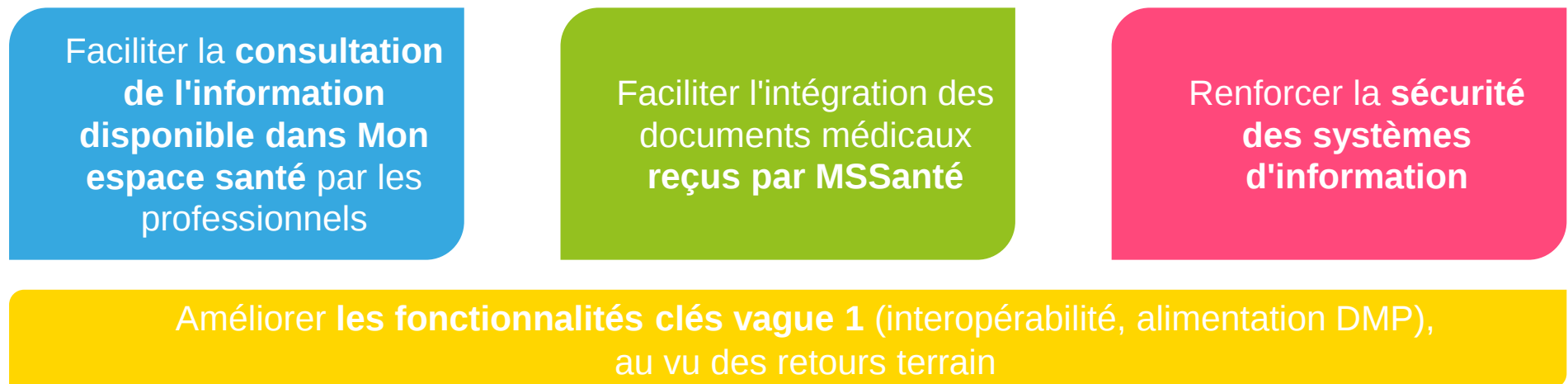


Rappel des objectifs de la vague 2, le 3^e « petit pas » du Ségur numérique

- Une trajectoire progressive en 3 « petits pas » pour atteindre l'ambition du Ségur numérique : généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, entre professionnels de santé et avec le patient, pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner



- Une 2^e vague de mise à jour des logiciels des professionnels de santé qui viendra enrichir le socle posé par la vague 1 pour parachever l'ambition du programme :



La Vague 2 du Ségur numérique permettra de déployer des fonctionnalités clés pour les professionnels

Faciliter la consultation de l'information disponible dans Mon espace santé par les professionnels

Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté

Renforcer la sécurité des systèmes d'information

Améliorer les fonctionnalités clés vague 1 (interopérabilité, alimentation DMP), au vu des retours terrain

- Enregistrer si le patient a donné son **accord pour la consultation de son DMP** par l'équipe de soin, pendant son épisode de soin
- **Savoir sans clic**, par exemple :
 - Si le patient dispose d'un profil Mon espace santé
 - Si le professionnel est autorisé à y accéder
 - Quels types de documents / nouveaux documents y ont été versés
- **Disposer facilement des informations minimales pour orienter son choix dans la lecture des documents** : date de dernière alimentation, nature des derniers documents (configurable).
- **Consulter les documents du DMP directement depuis le logiciel du PS** (par opposition à l'accès en Web PSDMP et appel contextuel), grâce au dispositif Air Simplifié
- **Télécharger** un document depuis Mon espace santé pour le visualiser et l'intégrer dans son logiciel lors que cela est pertinent. Le document sera alors « tagué » comme venant du DMP.
- Informer l'utilisateur qui consulte un document dans le DPI qu'une **version plus récente** du document est disponible dans le DMP
- **Identifier parmi tous les documents du DPI les documents envoyés vers le DMP et la MSSanté**, afin que l'utilisateur puisse envoyer ceux qui ne l'ont pas encore été dans un but de partage des documents pertinents
- **Bientôt : accéder aux images médicales** grâce à la création du réseau DRIM-Box via un lien présent dans le compte-rendu d'imagerie présent dans le DMP et par l'appel contextuel à la Drim-Box depuis le DPI

La Vague 2 du Ségur numérique permettra de déployer des fonctionnalités clés pour les professionnels

Faciliter la consultation de l'information disponible dans Mon espace santé par les professionnels

Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté

Renforcer la sécurité des systèmes d'information

Améliorer les fonctionnalités clés vague 1 (interopérabilité, alimentation DMP), au vu des retours terrain

- Assurer l'**interopérabilité** des logiciels avec l'**ensemble des opérateurs de messagerie**
- Permettre à un document reçu dans une boîte aux lettres applicative d'être ajouté dans le dossier du patient du DPI** sans action manuelle lorsque les INS des patients ont été qualifiées de part et d'autre (émetteur et destinataire)
- Permettre aux utilisateurs d'être **informés** de la présence de nouveaux documents intégrés au DPI et issus d'un courriel MSS.
- Permettre de traiter les cas où l'émetteur a **corrigé, modifié ou supprimé** le document, et l'a renvoyé au destinataire - l'ancienne version étant toujours disponible
- Si les traits d'identité ne correspondent pas**, alors le message n'est pas intégré dans le dossier patient mais « atterrit » dans une boîte personnelle ou organisationnelle (selon choix de l'ES destinataire) pour traitement manuel de la demande. Le DPI doit alors exploiter les métadonnées du document en PJ pour pré-remplir la recherche patient (recherche habituelle du DPI) pour sélection manuelle du patient et rangement dans le dossier.

Pour bénéficier de ces fonctionnalités, les documents en PJ des mails MSS doivent être au format CDA

La Vague 2 du Ségur numérique permettra de déployer des fonctionnalités clés pour les professionnels

Faciliter la **consultation de l'information disponible** dans Mon espace santé par les professionnels

Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté

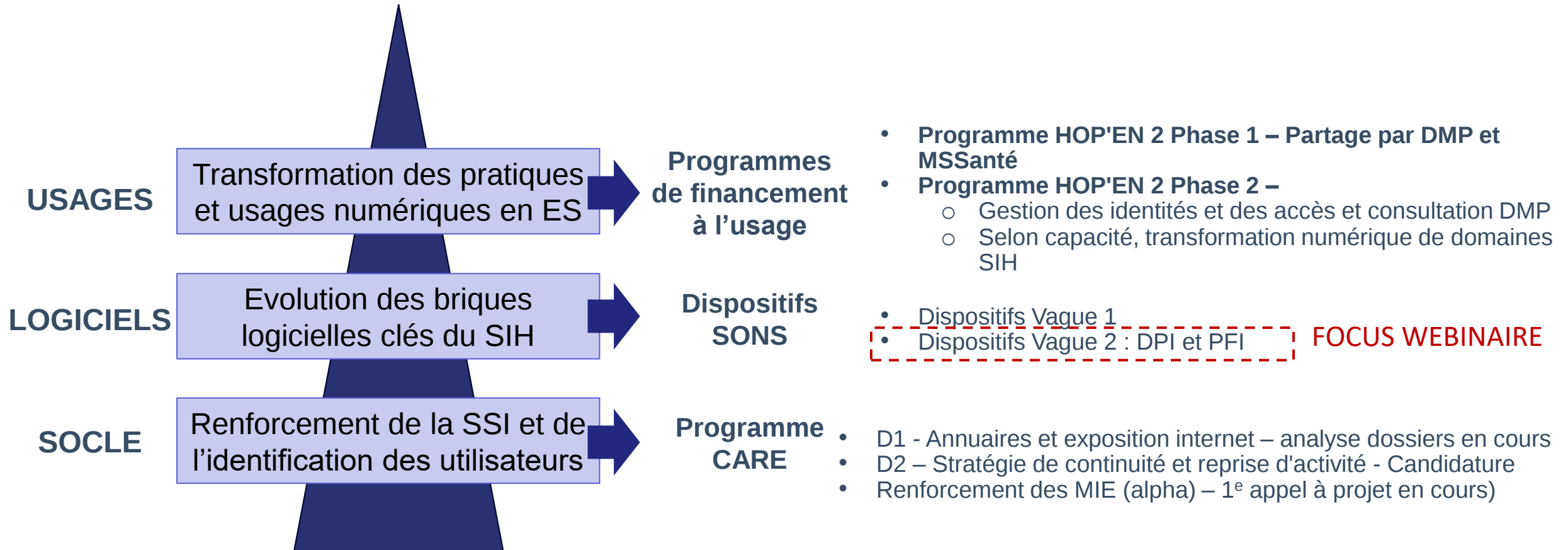
Renforcer la **sécurité des systèmes d'information**

Améliorer les **fonctionnalités clés vague 1** (interopérabilité, alimentation DMP), au vu des retours terrain

- **Renforcer l'interopérabilité des briques logicielles** (entre les fonctions DPI et PFI lorsque ce sont deux briques distinctes)
- Assurer l'envoi systématique et sécurisé des documents de santé vers Mon espace santé (**y compris en cas de coupure de connexion**)

Articulation de la Vague 2 avec les autres dispositifs de financement du numérique pour les établissements de santé

Le partage fluide et sécurisé des données de santé nécessite d'agir sur plusieurs dimensions complémentaires :



La vague 2 n'embarque pas de dispositif sur le Référentiel d'identité (RI)

Les dispositifs Ségur : la mise à jour des logiciels avec les Systèmes Ouverts et Non Sélectifs (SONS)

- Le SONS est le dispositif par lequel l'Etat vient **acheter une prestation de mise à jour logicielle**, auprès d'un industriel **dont le logiciel a été préalablement référencé auprès de l'ANS**, pour le compte d'un établissement ou professionnel qui en fait la commande.
- Le financement est attribué à l'industriel **en contrepartie de la réalisation effective d'une prestation**, dont le contenu, les conditions de réalisation et le prix **sont définis par arrêté**.

Vague 1

2021-2024

- ✓ **Gestion de l'identité nationale de santé**
- ✓ **Envoi systématique des documents de santé**, vers le profil Mon espace santé du patient, et par MSSanté vers les correspondants de santé

Vague 2

A partir de 2024

- ✓ **Consultation facilitée par le professionnel** de l'information disponible dans Mon espace santé
- ✓ **Intégration fluide des documents reçus par MSSanté**
- ✓ **Sécurité** du logiciel

Financé par
l'Union européenne

NextGenerationEU

NextGenerationEU

Des SONS dédiés aux logiciels clés du partage des données de santé dans chaque secteur

Médecins de ville

- Logiciels de gestion de cabinet (**LGC**) des médecins en cabinet de ville et des structures d'exercice coordonné

Etablissements de santé

- Référentiels d'identité (**RI**)
 - Dossiers patient informatisé (**DPI**)
 - Plateformes d'intermédiation (**PFI**)
- } des établissements de santé de tous secteurs

Biologie médicale

- Systèmes de gestion de laboratoire (**SGL**)
 - Transcodeurs **LOINC**
- } des LBM de ville et hospitaliers

Imagerie médicale

- Systèmes d'information radiologique (**RIS**)
 - Partage d'images médicales (**DRIMbox**)
- } des structures de radiologie et médecine nucléaire de ville et hospitalières

Officines de ville

- Logiciels de gestion d'officines (**LGO**)

Autres professionnels de santé

- Logiciels de gestion de cabinet (**LGC**) des sages-femmes, chirurgiens-dentistes et paramédicaux exerçant en ville

Médico-social

- Dossiers usagers informatisés (**DUI**) des établissements des secteurs PA, PH, Domicile, Protection de l'enfance et Personnes en difficultés spécifiques

Présentation du corpus documentaire mis à disposition sur le site de l'ANS pour la vague 2 Hôpital

[Le Sécur du numérique en santé à l'hôpital | e-santé \(esante.gouv.fr\)](#) sur le site esante.gouv.fr

Les arrêtés de la vague 2 pour les DPI et PFI sont publiés.

Les annexes sont en ligne sur le site de l'ANS :

- REM (exigences)
- DSR (modalités d'obtention du référencement)
- AF (modalités de réalisation des Prestations Sécur et d'obtention des financements)
- **Base des ES éligibles** - AC 2022
- FINESS, activité combinée, montants maximum des Prestations Sécur

Pages [DPI Vague 2](#) et [PFI Vague 2](#) sur le site industriels.esante.gouv.fr

Documents relatifs au test d'intrusion SSI et aux exigences liées à la Drimbox

- Formulaire test d'intrusion
- Guide d'utilisation du formulaire
- Document de présentation des exigences DPI / PFI liées à la Drimbox

Financement – 2 types de prestations

- La **Prestation Ségur Vague 2**, s'adressant aux Clients **disposant déjà d'un DPI/PFI conforme aux exigences de la vague 1** (cf. HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1) ;
- La **Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2**, s'adressant aux Clients **ne disposant pas d'un DPI/PFI conforme aux exigences de la vague 1** (cf. HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1).

Eligibilité d'un Client à la Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2

La Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2 est **strictement réservée** à des Clients éligibles n'ayant :

- Ni bénéficié d'une Prestation Ségur dans le cadre du SONS HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1;
- Ni financé à leurs frais la mise à jour de leur DPI/PFI vers une version référencée vague 1.

Tout Client ne correspondant pas à cette situation ne peut être éligible qu'à la Prestation Ségur Vague 2.

Chaque Client éligible ne peut bénéficier que d'une Prestation Ségur financée au titre du SONS HOP-DPI-Va2 et une Prestation Ségur financée au titre du SONS HOP-PFI-Va2.

Échéances clés : une priorité → les commandes PFI

PFI

17 février 2026 : date limite de dépôt des demandes de financement et du versement des avances par l'éditeur : l'établissement doit avoir émis son BDC avant.

17 mars 2027 : date limite de réalisation des prestations Ségur / installations

16 juin 2027 : date limite de dépôt des demandes de solde par l'éditeur : l'ES doit avoir signé la VA avant.

DPI

18 juin 2026 : date limite de dépôt des demandes de financement et du versement des avances par l'éditeur : l'établissement doit avoir émis son BDC avant.



Focus PFI :

- **96% des PFI** de la vague 1 sont embarquées en vague 2 (95% de l'AC hospitalière)
- **Il reste 4 mois pour procéder à la commande de la mise à jour de la PFI. Nous vous invitons à vous rapprocher dès que possible de votre éditeur pour éviter les goulets d'étranglement, tant pour les opérations de commande que d'installation.**
- **Il n'est pas nécessaire d'attendre la mise en œuvre du DPI pour commencer à travailler.** En effet, la mise en place des Flux Ségur vague 2 sur la partie PFI peut commencer sans présence du DPI. Si tous les flux ne sont pas mis en œuvre au moment de l'installation, le fournisseur est engagé à effectuer ultérieurement les éventuels correctifs nécessaires, y compris la mise en place des flux entre solutions (ex : DPI / PFI) - les modèles de BC et VA étant disponibles depuis le site de l'ASP



Un pré requis : le mode AIR Simplifié



- L'accès en consultation au DMP en établissement de santé s'effectuera via une Authentification Indirecte Renforcée (AIR), avec les transactions actuelles du DMP.
- Les éléments propres à la consultation du DMP en mode "AIR Simplifié" sont indiqués dans le Guide d'intégration du DMP et dans le Référentiel de sécurité et d'interopérabilité pour l'accès des professionnels au DMP, qui précise notamment :
 - **L'obligation d'une authentification en double facteur de l'utilisateur (sur logiciel ou session) ;**
 - **La transmission systématique du FINESS et de l'identifiant RPPS de la personne à l'origine de la transaction,** pour l'application de la matrice d'habilitation des professionnels (conditions d'accès en lecture aux types de documents selon la profession ou la discipline), la traçabilité des accès et la détection des mésusages potentiels.
 - Un PV d'auto-homologation sur l'identification et l'authentification des professionnels de santé.
 - **Les conditions d'homologation des établissements pour l'utilisation du mode "AIR simplifié" nécessite une contractualisation sur le portail AIR CNAM.**



Consultation du DMP – parcours utilisateur type



- ✓ Qualification de l'INS
- ✓ Information au patient et recueil du consentement à l'accès au DMP du patient

- ✓ Connexion en authentification double facteur soit sur le logiciel métier soit sur la session système utilisateur
- ✓ Authentification au DMP via AIR Simplifié

Accès au DMP si :

- ✓ L'INS du patient est qualifiée
- ✓ Le DMP existe
- ✓ Le patient ne s'est pas opposé à l'accès à son DMP (autorisation d'accès individuelle tracée)

- Le système met en évidence le nombre de nouveaux documents disponibles et autres informations utiles avec les filtres pré-paramétrés
- Le système affiche la liste des documents disponibles selon leur type avec leurs métadonnées et signale les documents invisibilisés au patient

- L'utilisateur visualise les documents du DMP sélectionnés dans la liste – en fonction de la matrice d'habilitation
- L'utilisateur effectue une recherche plus précise

L'éditeur peut proposer plus de possibilités

- Le système intègre un ou des documents à la demande de l'utilisateur
- Le système le range dans le bon dossier/ sous-dossier patient
- Le système affiche la provenance du/des document/s

L'éditeur propose plus de traitements du/des document/s.

Guide d'intégration DMP

Les exigences s'appuient sur :

Référentiel de sécurité et d'interopérabilité du DMP à l'attention des ES / PS



Quelques enseignements tirés de la vague 1

Les objectifs de déploiement des mises à jour et de volume d'alimentation ont été atteints



L'installation de l'ensemble des logiciels Ségur Vague 1 est globalement une réussite, la quasi-totalité des commandes ont été honorées et les alimentations des documents au DMP ont atteint des volumes significatifs

Cependant, des difficultés ont été rencontrées, dont nous devons tirer les enseignements pour la vague 2

Difficultés

Recommandations

Calendrier

- ❑ **Les calendriers de déploiement ont du être rallongés pour certains** soit par un besoin de développements complémentaires coté Editeurs, soit par des collisions de calendrier coté ES (disponibilité, priorisation de projets IT internes...)

- ❑ **Anticiper** au maximum les chantiers : commandes auprès des éditeurs et chantiers internes à l'ES
- ❑ **Jalonner** les travaux en interne ES et avec l'éditeur

Relation éditeur

- ❑ **Absence de documentations fonctionnelles** pour sensibiliser les équipes (tutoriels, capture d'écran, vidéo...) et de **sessions formations** auprès des équipes médicales et médico administratives
- ❑ **Absence d'outils de monitoring** du taux de qualification INS et du taux d'alimentation et les ruptures de flux d'alimentations DMP

- ❑ **Sécuriser avec l'éditeur** la mise à disposition de ces éléments
- ❑ **Prévoir en interne ES les bons canaux** de mise à disposition de cette matière au métier, ou les processus d'utilisation en DSI



Quelques enseignements tirés de la vague 1

Les objectifs de déploiement des mises à jour et de volume d'alimentation ont été atteints

Mobilisation du métier

Difficultés

- ❑ **Un projet perçu comme « DSI centré » et/ou comme une « contrainte »** pour certains acteurs
- ❑ **Méconnaissance de l'alimentation par les PS** : absences de validation des documents à envoyer au DMP, paramétrages permettant d'envoyer des documents non finalisés, etc.
- ❑ **Une ergonomie et un process d'alimentation non adaptés** aux environnements des équipes : « trop de clics pour envoyer des documents », « picto (INS/DMP) trop petits ou introuvables »...
- ❑ **Divergences** entre les templates de documents et les pratiques médicales (exemple LLS vs CRH)
- ❑ **Gestion du masquage** des documents aux patients des documents dits sensibles
- ❑ **Gestion complexe du multicanal** : (papier/dématérialisation) / alimentation simultanée DMP et envois via la MSSanté
- ❑ **Procédure de déduplication** non opérationnelle et/ou non communiquée en interne
- ❑ **La qualification de l'INS** reste un pré requis pour les usages d'alimentation du DMP

Recommandations

- ❑ **Mobiliser les équipes métiers** dès l'amont du projet
- ❑ **Valoriser les bénéfices métiers**, les usages attendus : il s'agit d'un projet métier avant d'être « technique »
- ❑ **Anticiper la conduite du changement** ; la vague 2 du Ségur aura des impacts organisationnels plus sensibles encore que la vague 1
- ❑ Mise en place d'une organisation et d'une conduite du changement pour **la qualification de l'INS**

3. Questions – réponses



4. Présentation des chantiers à anticiper au sein des établissements





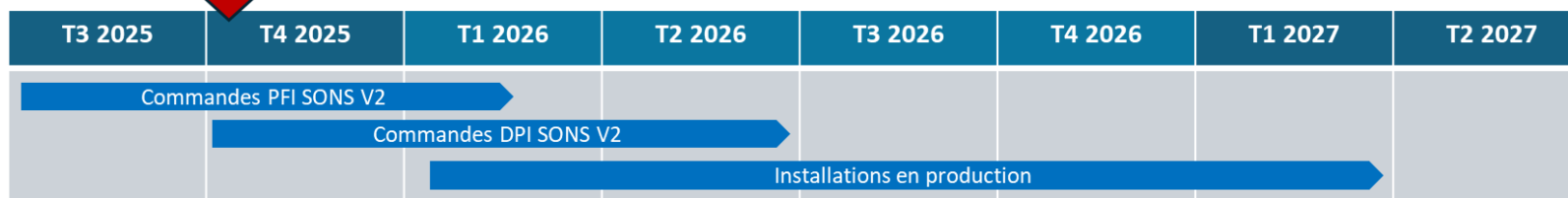
Vue d'ensemble



Vue d'ensemble

Les chantiers

Référencement et Commandes



Enjeux : Anticiper les chantiers techniques et organisationnels



Donner le sens, ancrer les usages du DMP et de la MSSanté dans les pratiques métier



Focus chantiers clés



Focus sur l'Identification électronique des Professionnels de Santé

Gestion de l'identité électronique : les enjeux

La **gestion de l'identité électronique** est au cœur des défis actuels du système de santé, alliant la **sécurisation des données sensibles** à la **simplification des usages** pour les professionnels.

1. Sécuriser l'accès aux données de santé

- Les données personnelles de santé, extrêmement sensibles, sont une cible privilégiée des cyberattaques en raison de leur forte valeur sur les marchés illégaux et de leur potentiel d'exploitation (extorsion, fraude). Les hôpitaux, souvent sous pression, deviennent des points d'entrée vulnérables.

2. Simplifier les usages pour les professionnels

- L'élévation du niveau de sécurité des accès des professionnels aux données de santé ne peut se faire qu'en apportant en contrepartie une simplification des usages.

3. Permettre l'accès aux services numériques externes

- Afin de permettre aux professionnels des établissements d'accéder à des données de santé traitées par des services numériques externes à leur structure de rattachement (comme le DMP), il est nécessaire de faire le lien entre l'identité locale et l'identité nationale. Ce lien permet à un professionnel identifié en local d'accéder directement aux services nationaux sans réauthentification.

4. Un cadre légal propice

- **Entrée en vigueur du Référentiel d'Identification Électronique (RIE) de la PGSSI-S**
Le RIE, rendu opposable en 2022, impose à partir de 2026 des standards pour sécuriser l'identité électronique des professionnels de santé et harmoniser les pratiques d'accès aux services numériques dans tous les établissements de santé.



Focus sur l'Identification électronique des Professionnels de Santé

Une dimension organisationnelle plus que technique

- Le renforcement de la protection de l'accès aux données de santé s'aborde comme un **projet de révision des organisations** relative à la gestion de l'identification électronique des professionnels
- La gestion de la chaîne d'identité numérique des professionnels exerçant en établissement de santé passe avant toute chose par la mise en œuvre d'un **répertoire d'identité de qualité**. En effet, un répertoire d'identité local, communément désigné comme l'annuaire de la structure, constitue une brique essentielle pour la gestion des moyens d'identification électronique puis pour le contrôle d'accès. Dans cette optique, il est attendu que cet annuaire soit :



Complet

L'ensemble des professionnels accédant à des services numériques en santé sensibles doivent être répertoriés



A jour

L'Annuaire doit être maintenu à jour afin de refléter les entrées / sorties de personnels avec la plus grande réactivité possible



Exact

Les données des professionnelles doivent être vérifiées en amont afin que les MIE diffusent des informations fiables



Relié au répertoire

sectoriel de référence
L'identifiant du répertoire sectoriel doit être associé aux attributs d'identité de ce professionnel

- Il est nécessaire d'intégrer une réflexion plus large sur la stratégie de gestion des accès axée autour de l'expérience utilisateur.



Focus sur l'Identification électronique des Professionnels de Santé

Les grandes étapes d'un projet de sécurisation de la chaîne d'identification électronique des professionnels

Phase 1 : Cadrage de la démarche

Comprendre les enjeux réglementaires



Comprendre les principes réglementaires autour de la sécurisation de la chaîne d'identification électronique des professionnels

Définir la cible attendue et les écarts avec le fonctionnement actuel



Faire un état des lieux de la gestion de l'identification électronique des professionnels



Définir les modalités de sécurisation de l'identification électronique des professionnels

Cadrer la démarche projet à réaliser



Construire son équipe projet



Définir son plan projet



Construire son plan de communication interne

Il est primordial de faire connaître la démarche et de valider les différentes étapes avant d'aller plus loin avec le comité de direction, sponsor essentiel du projet



Focus sur l'Identification électronique des Professionnels de Santé

La chaîne d'identité cible

- Sécuriser la chaîne d'identification des professionnels dans sa structure revient à repenser chacune des étapes ci-dessous.
- Plusieurs chantiers sont à mettre en place, en parallèle, pour déployer cette chaîne de bout en bout (ces chantiers sont décrits sur les diapositives suivantes)
- Pour plus de détails, sur les étapes de la chaîne ci-dessous, vous pouvez vous référer au focus « Le cycle de gestion des identités de bout en bout »

**Recrutement et
validation du
professionnel**



**Création de
l'identité locale et
association du
RPPS du
professionnel**



**Dérivation de droits aux
outils de l'établissement**



Délivrance MIE



**Usages quotidiens
et mise à jour**



**Sortie du
professionnel**





Focus sur l'Identification électronique des Professionnels de Santé

Les grandes étapes d'un projet de sécurisation de la chaîne d'identification électronique des professionnels

Phase 2 : principaux chantiers



Définir et déployer avec les éditeurs les développements techniques nécessaires



Faire les changements organisationnels nécessaires



Equiper les professionnels d'une identité



Déployer le moyen d'identification électronique choisi au sein de l'établissement



Former l'ensemble des professionnels



Tester les
nouveaux
processus et
organiser le support



Focus sur l'Identification électronique des Professionnels de Santé

Prochaines étapes

Documentations disponibles

Identification électronique :

- ☐ <https://esante.gouv.fr/webinaires/securiser-la-chaine-didentification-electronique-des-professionnels-en-structure-premieres-etapes-mener-et-retours-dexperience-de-laureats-hospiconnect>
- ☐ https://sante-gouv-9827.slite.page/p/sVKcP-ZTcdZ_vH/Guide-pour-la-securisation-et-la-simplification-de-l-identification-electronique-des-professionnels-en-structure

Référentiel PGSSI :

- ☐ Corpus documentaire PGSSI-S | Agence du Numérique en Santé

Webinaire IDF

- ▶ **Webinaire dédiée Authentification à double facteur / sécurité – gestion des identités / Air Simplifié**
 - Présentation des référentiels / prérequis / organisation à mettre en place / contractualisation / bonnes pratiques
 - Retex d'établissements
 - ✓ Date à venir : Fin novembre / 1ere quinzaine de décembre

Outils d'évaluation

- ▶ **Questionnaire de maturité** : en vue, entre autres, du webinaire régional mentionné ci-dessus, une enquête va être transmise aux établissements. Elle nous permettra de cibler le niveau de maturité des établissements et les besoins d'accompagnement. **Nous vous demanderons de bien vouloir la renseigner d'ici mi-novembre.**



Illustration – enquête de maturité

Version définitive
à venir

Rubrique	Sous rubrique	Questions
CYCLE DE VIE DES IDENTITES	Référencement des identités	Est-ce que les identités des professionnels, c'est à dire sans distinction de type de contrat ni de durée d'intervention, sont-elles gérées dans un répertoire centralisé (AD, IAM, LDAP) ?
	Gestion activité	La gestion du cycle de vie des identités (création, modification, suppression) de la structure est-elle mise en place au travers d'une procédure claire, définie et rédigée ?
		L'identifiant RPPS des professionnels enregistrés par les Ordres ou par les ARS est associé à l'identité locale de ces mêmes professionnels ?
		La suppression des comptes ou désactivation des comptes est-elle systématique à la fin de l'activité ?
	Gestion des comptes utilisateurs	Utilisez-vous des comptes génériques (non nominatifs) pour accéder à des services numériques sensibles (DPI, DUI, GAP, SGL, RIS...) ?
		Une revue régulière des comptes utilisateurs (nominatifs et génériques) (à privilège ou non) est-elle réalisée ?
SERVICES NUMERIQUES SENSIBLES LOCAUX	Identification des Services numériques sensibles	Connaissez- vous les critères permettant de définir les services numériques sensibles locaux ?
		Les services numériques sensibles sont-ils identifiés ?
	Gestion des services numériques sensibles	La gestion des accès aux services numériques sensibles repose t'elle sur une matrice d'habilitation basée sur les profils métiers ou rôles ?
		Une revue des habilitations a-t-elle lieu périodiquement ?
DROITS ET ACCES DES IDENTITES NUMERIQUES SENSIBLES	L'authentification	Est-ce que l'authentification multifacteur (hors login + mdp) est en place pour l'accès aux services sensibles (DPI, DUI, GAP, SGL, RIS...) ?
		Est-ce que l'authentification multifacteur (hors login + mdp) est en place pour les comptes à privilège ?
	Fournisseur d'identité local	Est-ce que la structure a mis en place la délégation d'authentification (via le standard OpenIdConnect) des fournisseurs de services numériques sensibles à un fournisseur d'identité ?
	Fonctionnalité SSO du fournisseur d'identité local eSSO	Dans le cas où la structure a mis en place la délégation d'authentification (via le standard OpenIdConnect) des fournisseurs de services numériques sensibles à un fournisseur d'identité, est-ce qu'un service de SSO (Single Sign-On) est en place ?
		Est-ce que la structure a mis en place une fonctionnalité de eSSO (gestionnaire de mot de passe qui assure le remplissage automatique et transparent pour l'utilisateur d'un login/mot de passe dans les services numériques) pour simplifier l'accès aux services numériques sensibles via login/mot de passe ?
	Pro Santé Connect	Est-ce que la structure propose un mode d'authentification via le fournisseur d'identité Pro Santé Connect ?
MOYENS D'IDENTIFICATION ELECTRONIQUE (MIE) & SENSIBILISATION	Usage	Les professionnels de santé de la structure ont-ils recours à l'utilisation de Moyen d'identification électronique multi-facteur pour accéder aux services numériques sensibles ?
	Réglementation	Connaissez-vous le règlement eIDAS ?
		Les Moyens d'identification électronique utilisés sont ils conformes au Référentiel d'Identification Electronique de la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé ?
	Sensibilisation	Existe-t-il un programme de sensibilisation continue auprès des utilisateurs sur les enjeux de sécurité des services numériques sensibles ?
		Des campagnes d'information aux services numériques sensibles (usage des MIE, risques cyber, nouvelles réglementation,...) sont-elles réalisées ?
	Gouvernance et Stratégie	Est-ce qu'un système de remontée des retours utilisateurs ou incidents liés aux services numériques sensibles (usage MIE, accès etc.) est en place ?
		La gestion de l'identité électronique des professionnels (habilitations, conformité du MIE, ...) est-elle intégrée dans les instances de pilotage stratégique de la structure ayant toutes les parties prenantes impliquées (DSI, RH, Direction des Affaires médicales, DG...) ?



Focus sur l'alimentation - DMP

Rappel des fonctionnalités et les principaux impacts

Optimiser la gestion et le partage des documents de santé

Fonctionnalités attendues

- 1 **Faciliter l'envoi manuel de documents non présents dans le DMP** : Identifier parmi tous les documents du DPI les documents envoyés vers le DMP, afin que l'utilisateur puisse envoyer ceux qui ne l'ont pas encore été
- 2 La **possibilité de supprimer un document du DMP depuis le DPI**
- 3 Les **modalités d'ordre d'envoi vers DMP/MES** (exécuté de manière différé, bloqué, annulé etc...)

Exigences demandées (REM)

- 1 Le Système DOIT permettre, dans un dossier patient, de **sélectionner des documents datant d'épisodes de santé précédents et d'alimenter le DMP du patient concerné**, si son INS est qualifiée.
Le Système DOIT **permettre d'identifier document par document** dans le dossier patient, **si le document a déjà fait l'objet d'une alimentation réussie au DMP**, et de rendre cette information visible à l'utilisateur.
Savoir si une version plus récente du document actuellement sur le DPI est disponible dans le DMP et si besoin la partager
- 2 Le système DOIT **permettre de masquer et démasquer** le ou les documents sélectionnés dans le système, aux professionnels dans le DMP (via la transaction TD3.3a).
- 3 L'ordre d'envoi ne DOIT pas être exécuté directement à la validation du document, **il DOIT prévoir une exécution différée.**

Impacts / chantiers organisationnels

- 1 **Sensibiliser les équipes** sur la valeur ajoutée de cette action dans le cadre de la bonne continuité des soins
Process de traitement des documents à envoyer : Qui ? Pour quels patients ? (INS qualifié a posteriori, patients complexes...)
- 2 **Communiquer** la procédure de dépublication (document interne, tutos, EDL patients en cas de réclamations patients...)
- 3 **Mobiliser les services / activités « sensibles »** : point sur les envois automatique à date (revalider les options d'envois et de masquage), sensibilisation sur les obligations réglementaires en terme d'invisibilité des documents



Focus sur la consultation - DMP

Rappel des fonctionnalités et les principaux impacts

Faciliter la consultation du DMP

Fonctionnalités attendues

- ☐ **Savoir** si son patient a un **profil « Mon espace santé » ouvert**
- ☐ **Consulter les documents du DMP directement de son DPI**
- ☐ **Savoir si le PS est autorisé à consulter** : *identification annuelle santé avec moyen d'authentification valide au sein de la structure*
- ☐ **Orienter son choix** dans la consultation : *l'affichage des métadonnées : nombre de nouveaux documents dans le DMP, date de dernière alimentation...*
- ☐ **Identifier facilement les documents invisibles** du patient et les rendre visibles
- ☐ **Télécharger** manuellement un document du DMP, le **visualiser** et l'**intégrer** dans son logiciel métier

Exigences demandées (REM)

- 1 **LORSQUE** le patient ne s'est pas opposé à la consultation de son DMP, ALORS **le système DOIT systématiquement vérifier le droit d'accès de l'utilisateur au DMP du patient** (TD0.2 ou TD0.4), sans action nécessaire de l'utilisateur connecté.

Le système DOIT afficher à l'utilisateur dans l'interface du « dossier médical », sans action nécessaire de sa part (sans clic), **l'information du nombre de documents qui ont été versés au DMP par des acteurs de santé tiers** à la structure (cabinet, établissement, etc), en fonction de son profil et du type de prise en charge du patient.

Le système DOIT permettre de sélectionner manuellement un ou plusieurs documents (sélection multiple) du DMP de la liste présentée (cf. SC.DMP/UX.14) et **les intégrer dans le dossier patient**.

LORSQUE l'utilisateur accède au dossier du patient, ALORS sans action supplémentaire de sa part et sans bloquer l'interface utilisateur, pour un document déjà intégré dans le dossier du patient depuis le DMP, **le système DOIT l'informer** : - **qu'il existe une version plus récente de ce document dans le DMP** et le cas échéant **permettre à l'utilisateur de visualiser cette nouvelle version et de l'intégrer au dossier du patient en conservant la version antérieure**

- 2 **Le système DOIT permettre de masquer et démasquer le ou les documents sélectionnés dans le système**, aux professionnels dans le DMP (via la transaction TD3.3a).

Le système DOIT proposer à l'utilisateur une fonction de recherche et/ou de filtrage basée sur des critères issus des métadonnées XDS du DMP . **Le critère des documents invisibles au patient doit être proposé, afin de voir tous les documents invisibles ou ceux pour une période donnée.**

Impacts / chantiers organisationnels

- 1 **Sensibiliser les équipes** Mon espace santé, la matrice d'habilitation et sur le type de documents disponibles dans le DMP et les cas d'usage dans le cadre d'une prise en charge
Impliquer les équipes métier dans la validation des propositions sur l'ergonomie et sur la mise en de documentation interne associée : écran/picto, compteurs de documents, versionning de documents...
- 2 **Mise en place de process sur les mécanismes de désinvisibilisation des documents et peut à terme sur la mise en place de la délégation d'accès**



Focus sur la gestion du consentement

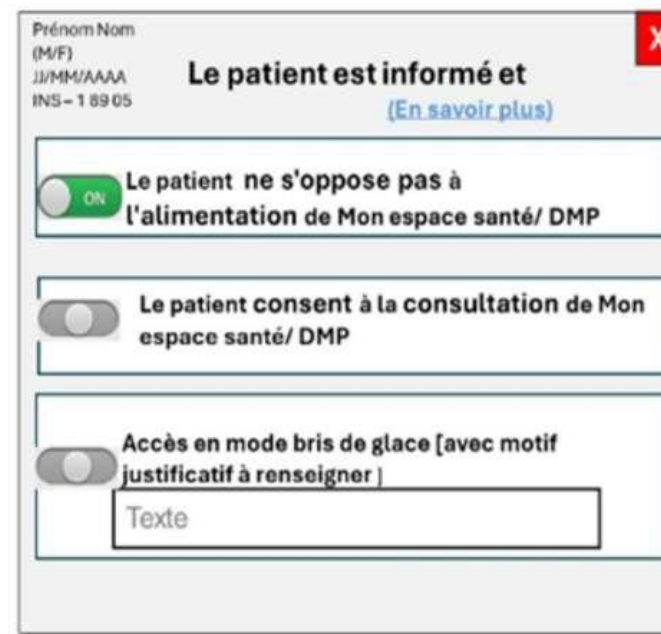
S'assurer de la bonne gestion du consentement

Exigences demandées (REM)

- ① Le système **DOIT** permettre à l'utilisateur d'enregistrer l'opposition du patient pour l'alimentation du DMP. Il **DOIT** bloquer les transactions d'alimentation au DMP lorsque cette opposition du patient est enregistrée. Le motif de l'opposition n'est pas enregistré dans le système.
- ② Le système **DOIT** permettre à l'utilisateur d'enregistrer pour chaque patient et chaque épisode de soin :
 1. la non-information du patient
 2. l'information du patient et sa non opposition à la consultation du DMP
 3. l'information du patient et son opposition à la consultation du DMP
 4. la demande d'accès en mode bris de glace
- ③ Le système **DOIT** permettre de changer le choix du patient à tout moment de la prise en charge.
- ④ Lorsque le patient n'a pas été informé (1) ou lorsqu'il s'est opposé à la consultation de son DMP (3), le système ne **DOIT** pas permettre les transactions d'accès en consultation au DMP.

Impacts / chantiers organisationnels

- ❑ Mettre le bon process de récolte du consentement pour s'assurer que le patient soit bien informé de l'accès (alimentation et consultation) à son profil Mon espace santé, et qu'il doit pouvoir exprimer son opposition
- ❑ Pour permettre la consultation de son profil Mon espace santé, il est donc important de stocker l'information du patient dans le logiciel.
- ❑ Sensibiliser les équipes sur la notion de consentement : L'information et l'opposition du patient s'appliquent à l'ensemble de l'équipe de soin prenant en charge le patient pendant la durée de l'épisode de soin, et non à la maille individuelle du professionnel.





Focus sur l'intégration des documents - MSSanté

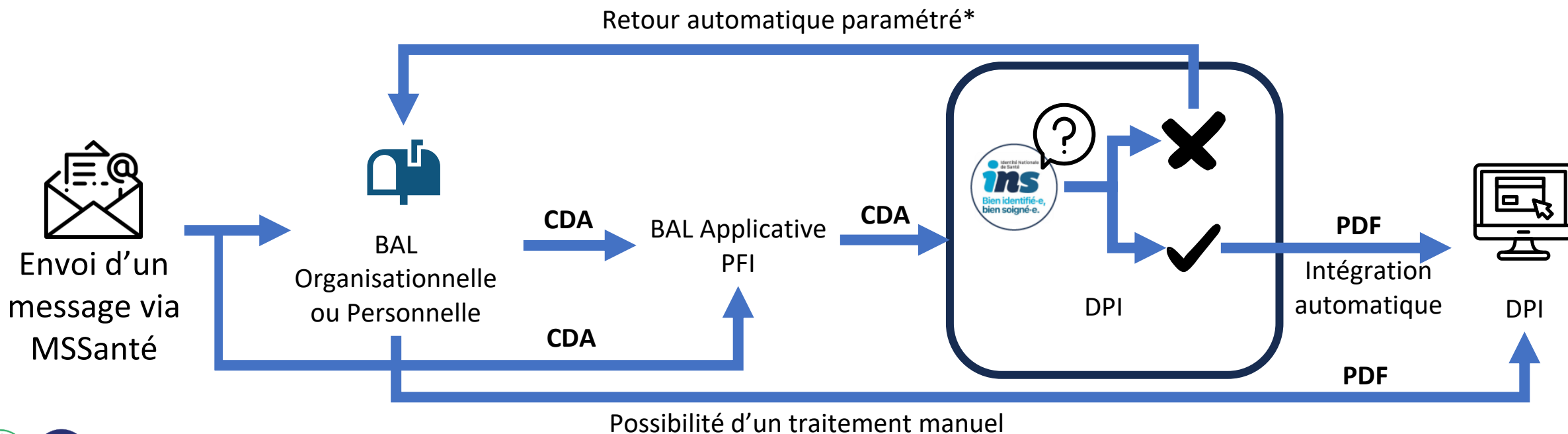
Gestion de la MSSanté

Processus à définir



Définir une organisation pour la gestion des réintégration des documents reçus par MSSanté dans le DPI : manuel et/ou automatique

Exemples de questions à se poser : Qui traite la réception des documents / Quels documents à réintégrer en automatiques / pour quels types de patients (traitement des nouveaux patients ?) ...



5. Présentation de l'offre d'accompagnement SESAN





Offre d'accompagnement SEGUR

Accompagnement sur mesure des équipes régionales et départementales en IDF

Des temps d'échange individuels

- Adresser nous vos questions
- Remonter les points de blocage dans votre déploiement technique
- Réserver un créneau d'échange individuels avec nos experts :
 - ✓ Comment optimiser votre de qualification INS
 - ✓ Comment optimiser votre taux d'alimentation
 - ✓ Comment vous accompagner sur votre déploiement organisationnel
 - ✓ ...

Mise à disposition du corpus documentaire et d'outils de communication

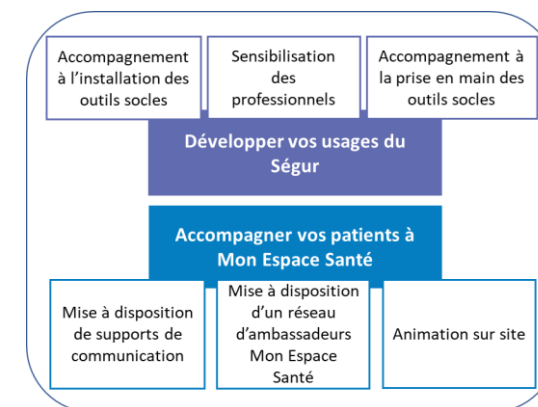
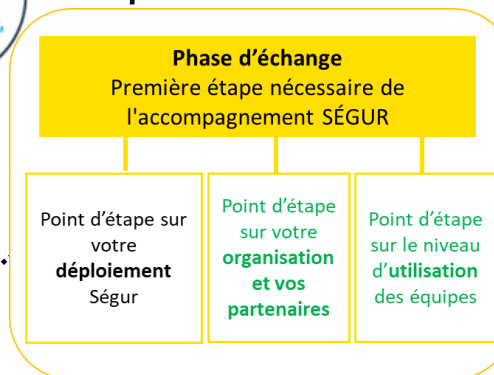
- Mise à disposition des supports de communication existants
- Accompagner votre propre production de supports communication personnalisés (tutos, captation de témoignages...)

Actions sur mesure



Des sessions de sensibilisation

- Session Segur auprès des équipes médicales et medico administratifs
- Prise en main WebDMP
- Animation Mon espace Santé sur Site



6. Questions-réponses



7. Prochains RDV

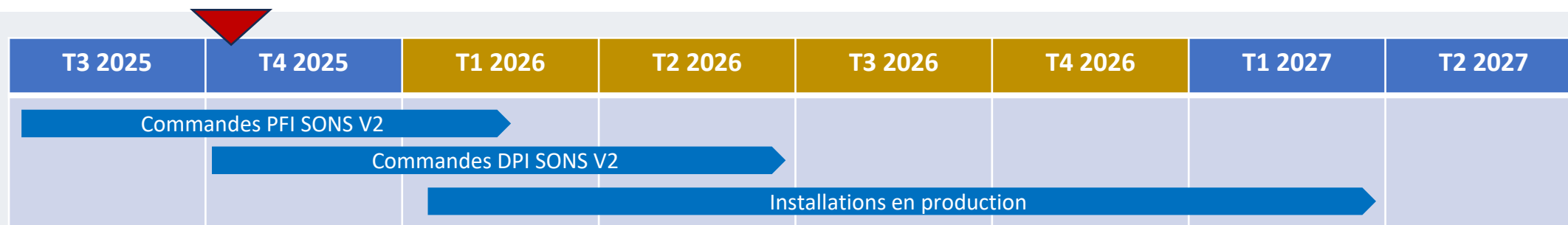




Prochains RDV

Nous vous proposerons des webinaires thématiques hôpital SONS V2

Calendrier
SONS V2



Webinaires
régionaux

